



5.10/16

Motion

Pour être plus mobile en ville

Le CS°POP /Les Verts estime que des mesures supplémentaires pourraient être instaurées afin de favoriser et faciliter la mobilité douce à Delémont. Il faut pouvoir permettre à la population de changer ses habitudes et l'inciter à utiliser d'autres moyens de transports que la voiture. Pour ce faire, nous demandons, au vu des travaux qui seront réalisés avec le nouveau plan d'aménagement local, que différentes règles de bases soient respectées.

Pour les vélos, nous demandons que plusieurs axes de circulation soient concrètement signalés par des pistes cyclables (également des « bandes cyclables » et pas seulement par des lignes jaunes) afin de relier les quartiers résidentiels aux centres (vieille ville et gare). Des itinéraires alternatifs aux routes collectrices pourraient également voir le jour. Il faudrait alors qu'ils soient distinctement signalés par des panneaux spécifiques.

Le long de ces voies cyclables, nous demandons que des places de stationnement couvertes soient mises à disposition. En effet, il y a actuellement un problème avec les parkings pour 2 roues en ville. Ils sont trop peu nombreux, ou mal conçus, ou trop isolés ce qui provoque un vandalisme régulier.

Pour les piétons (le *pédibus*, les touristes, les promeneurs et les personnes soucieuses de leur bien-être physique et de l'environnement en général, etc.), le groupe CS°POP /Les Verts estime que les trottoirs devraient occuper une place prioritaire dans les investissements de la commune. Les trottoirs devraient être (re)faits de manière à ce que ses utilisateur-ric-e-s s'y sentent en sécurité. Pour les personnes à mobilité réduite, il est nécessaire qu'ils soient planes et non accidentés. L'hiver, ils devraient être déblayés en premier lieu en cas de gel ou de neige. De plus, les routes de desserte devraient être configurées avec deux trottoirs, un de chaque côté.

Par ce changement, notre ville se développera dans le sens d'un partage de l'espace public et d'une amélioration de la qualité de vie. Cette démarche s'inscrit ainsi dans les visées du Plan d'Aménagement Local et dans les projets de développement des espaces urbains tels que définis par la Confédération.

pour CS•POP/les Verts
Jeanne Beuret